

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2018

Présents : Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Stéphane LEOPOLD, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Philippe PAYAN, Emile GIOVANNESCHI (a donné procuration à Jean-Paul MANDINE), Dominique PLAUT (a donné procuration à Stéphane LEOPOLD), Gilles GANTELME, Yves PAYAN (a donné procuration à Philippe PAYAN).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/2/2018

Après lecture par le Maire, le procès verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Les comptes administratifs sont présentés par Catherine PAYAN.

BUDGET COMMUNAL

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		160 217,22	254 827,88	363 298,92		268 688,26
Section d'investissement	21 537,06		377 964,28	432 599,62		33 098,28
TOTAUX	21 537,06	160 217,22	632 792,16	795 898,54		301 786,54

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, qui s'élève à **268 688,26 €** comme suit :

Affectation en réserves au compte 1068 : 185 000,00 €

Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 83 688,26 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Mandats émis	Titres émis	Déficit	Excédent
Section de fonctionnement		17 066,28	25 253,23	52 512,08		44 325,13
Section d'investissement	4 688,01		51 898,65	71 291,27		14 704,61
TOTAUX	4 688,01	17 066,28	77 151,88	123 803,35		59 029,74

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, qui s'élève **44 325,13 €** comme suit :

Affectation en réserves au compte 1068 : 30 000 €

Report en recettes de fonctionnement au compte 002 : 14 325,13 €

3 – COMPTES DE GESTION 2017

Après vérification, les différents comptes de gestion de la commune, tenus par la Trésorerie de Puget-Théniers correspondent au centime près aux comptes administratifs qui viennent d'être approuvés.

Adoptés à l'unanimité

4 - FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX 2018

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de voter les taux pour chacune des taxes de fiscalité directe locale que perçoivent les communes TH, TFB, TFNB compte tenu des bases prévisionnelles 2018 communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques. Il précise que la Communauté de Communes Alpes d'Azur ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2018, le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) n'est plus voté au niveau communal. Il rappelle les taux de référence communaux pour l'année 2017 et propose de les maintenir pour 2018. Les taux proposés pour 2018 s'établissent ainsi :

- Taxe d'habitation 13,11 %
- Taxe foncière (bâti) 7,20 %
- Taxe foncière (non bâti) 17,04 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale s'élève à 54 657 € pour l'année 2018.

Adopté à l'unanimité

5 – REDEVANCES EAU - ASSAINISSEMENT ANNEE 2018

Le Maire expose à l'assemblée que pour pouvoir obtenir les aides du Département des Alpes Maritimes et de l'Agence de l'Eau pour les travaux d'eau potable, il conviendrait de porter progressivement le tarif du m3 d'eau à 0,9 euros.

Le Maire propose d'échelonner l'augmentation sur deux ans.

Les montants proposés pour l'année 2018 sont les suivants :

- Redevance Eau : 96 €
- Redevance Assainissement : 84 €

Adopté à l'unanimité

6 - BUDGETS PRIMITIFS 2018

*** BUDGET COMMUNAL**

- Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 489 511,26 €
- Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 677 274,54 €

Adopté à l'unanimité

*** EAU ET ASSAINISSEMENT**

- Fonctionnement : équilibré en dépenses et en recettes à 72 225,13 €
- Investissement : équilibré en dépenses et en recettes à 1 497 939,74 €

Adopté à l'unanimité

7 – BAIL DE L'AUBERGE COMMUNALE ROCHE-GRANDE

L'auberge communale est fermée depuis le 31 mars 2018. L'appel à candidature sera clôturé le 21 avril 2018 pour un nouveau bail à compter du 1^{er} mai 2018. Le Maire présente le projet de bail précaire d'une durée d'un an à compter de mai 2018 pour un loyer mensuel de 500 euros HT.

Adopté à l'unanimité

8 – TARIFS CAMPING MUNICIPAL « LE TELLIER »

Le Maire propose les tarifs tel que détaillés ci-dessous pour le camping municipal « Le Tellier » :

Emplacement	Grand (n°1 à 11)	Petit (N°12 à 21)
Tarif pour la nuitée	4,00 €	3,00 €

Campeur	Adulte (18 ans et +)	Enfant (5 à 18 ans)	Enfant (- de 5 ans)
Tarif pour la nuitée	4,00 €	2,50 €	Gratuit
Taxe de séjour par nuitée	0,20 €	Exonéré	Exonéré

Le forfait « électricité » par nuitée et par emplacement est fixé à 3,00 €.

Le forfait « lave-linge » par utilisation est fixé à 2,00 €.

Adopté à l'unanimité

9 – CAMPING MUNICIPAL « LE TELLIER » – RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Afin de pouvoir assurer l'ouverture du camping municipal pour la saison estivale, le Maire propose de poursuivre en régie communale la gestion du camping municipal pour l'année 2018. Afin d'exécuter la mission d'accueil et d'entretien du camping durant la saison estivale, soit du 15 juin au 15 septembre 2018, le Maire propose de recruter un vacataire en fonction de l'activité sur la base d'un taux horaire brut de 12,30 euros.

Adopté à l'unanimité

10 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante de la Commune d'Entraunes de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services. Afin d'adapter les postes ouverts aux besoins et à la réorganisation des services, le Maire propose les modifications suivantes :

- Le poste de secrétaire de mairie actuellement à temps complet deviendra vacant au 10 juin 2018. En conséquence, le Maire expose au conseil la réorganisation des services administratifs envisagée :
 - transfert de l'accueil mairie et agence postale communale au rez-de-chaussée de la mairie, afin de répondre aux exigences d'accessibilité des locaux et d'optimiser l'accueil du public selon des horaires adaptés à la saisonnalité,
 - recours au dispositif Parcours Emploi Compétences (contrat unique d'insertion),
 - modification du temps de travail, le poste de secrétaire de mairie est créé à temps non complet à raison de 28 heures annualisé.
- Le poste d'agent technique actuellement pourvu en contractuel sera ouvert en statutaire. Il est créé un poste d'adjoint technique catégorie C à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018.

- La création, comme les années précédentes, d'un poste d'accueil saisonnier à temps non complet (17h30 par semaine) pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2018. En complément du mi-temps financé par le Parc national du Mercantour pour l'accueil du public dans les locaux de la maison de la Montagne, l'agent assurera l'information communale, le complément d'ouverture d'agence postale communale et la valorisation des expositions.
- La création d'un poste d'agent technique saisonnier à mi-temps afin d'assurer les travaux d'entretien des espaces verts avant la saison estivale, soit du 15 mai au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

11 – POINT SUR LES TRAVAUX

- La consultation des entreprises pour les travaux de réalisation de la station d'épuration est en cours d'attribution
- Les travaux de réhabilitation de l'entrée sud du village sont attribués à l'entreprise COZZI.
- Les travaux de réfection de la toiture et des façades de la maison du Four sont attribués à l'entreprise DEGIOANNI.
- La consultation des entreprises pour les travaux de raccordement du réseau d'alimentation en eau potable de Saint Sauveur au captage principal d'Estenc est en cours d'attribution
- Les travaux de construction de la cabane pastorale du pâturage du Lausson sont attribués à l'ONF

12 – QUESTIONS DIVERSES

- La Mairie en partenariat avec le PNM encadrera un stagiaire en juillet-août sur des missions d'entretien des sentiers de randonnées et ouvrages d'accueils touristiques
- L'espace de stockage de la cave Rue du four est mis à disposition du Comité des Fêtes
- L'ATSEM de l'Ecole d'Entraunes quittera ses fonctions à la fin de cette année scolaire

La séance est levée à 19h30.